

FLOREFFE. — Un arrêté ministériel du 27 mai 2019 approuve :

- le renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de la commune de Floreffe dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 25 avril 2019,
- le règlement d'ordre intérieur de ladite Commission tel que contenu dans la délibération du 25 avril 2019 du conseil communal de Floreffe.

La liste des membres et le règlement d'ordre intérieur peuvent être consultés auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Floreffe.

FLORENNES. — Un arrêté ministériel du 17 mai 2019 approuve :

- le renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de la commune de Florennes dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 28 mars 2019,
- le règlement d'ordre intérieur de ladite Commission tel que contenu dans la délibération du 28 mars 2019 du conseil communal de Florennes.

La liste des membres et le règlement d'ordre intérieur peuvent être consultés auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Florennes.

FLORENVILLE. — Un arrêté ministériel du 23 mai 2019 approuve :

- le renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de la commune de Florenville dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 28 mars 2019,
- le règlement d'ordre intérieur de ladite Commission tel que contenu dans la délibération du 28 mars 2019 du conseil communal de Florenville.

La liste des membres et le règlement d'ordre intérieur peuvent être consultés auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Florenville.

GOUVY. — Un arrêté ministériel du 27 mai 2019 approuve :

- le renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de la commune de Gouvy dont la composition est contenue dans les délibérations du conseil communal des 20 mars et 29 mai 2019,
- le règlement d'ordre intérieur de ladite Commission tel que contenu dans la délibération du 20 mars 2019 du conseil communal de Gouvy.

La liste des membres et le règlement d'ordre intérieur peuvent être consultés auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Gouvy.

HERON. — Un arrêté ministériel du 27 mai 2019 approuve :

- le renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de la commune de Héron dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 18 avril 2019,
- le règlement d'ordre intérieur de ladite Commission tel que contenu dans la délibération du 18 avril 2019 du conseil communal de Héron.

La liste des membres et le règlement d'ordre intérieur peuvent être consultés auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Héron.

MANHAY. — Un arrêté ministériel du 23 mai 2019 approuve :

- le renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de la commune de Manhay dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 26 mars 2019,
- le règlement d'ordre intérieur de ladite Commission tel que contenu dans la délibération du 26 mars 2019 du conseil communal de Manhay.

La liste des membres et le règlement d'ordre intérieur peuvent être consultés auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Manhay.

MONS. — Un arrêté ministériel du 17 mai 2019 arrête que le site n° SAR/MB3a dit « Ateliers Isol et vous » à Mons (Cuesmes) dont le périmètre comprend la parcelle cadastrée à Mons, 6^{me} division, section A, n° 99P4 est à réaménager en application de l'article D.V.2, § 1^{er}, du Code du Développement territorial.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté sur le site Internet du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la DGO4.

ONHAYE. — Un arrêté ministériel du 24 mai 2019 approuve :

- le renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de la commune d'Onhaye dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 20 mars 2019